



## Quels effets sociaux et spatiaux les dispositifs de microcrédit social retranscrivent-ils ? Étude en région Pays-de-la-Loire

Pascal GLÉMAIN<sup>a</sup>, Emmanuel BIOTEAU<sup>b</sup>

<sup>a</sup> Docteur ès sciences économiques, Équipe de recherche FIMOSOL-Co fondateur, CeRESS-ESSCA EM, Co-responsable du M2 OGDEESS IPSA UCO-ESSCA

<sup>b</sup> Maître de conférences en Géographie, Équipe de recherche FIMOSOL, PRES UNAM, UMR CNRS 6590 ESO-Angers CARTA, Université d'Angers, Co-responsable du M2 Chargé de Développement : Entreprises et Territoires durables

---

### Abstract

Initiée en 2005 en France dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale ou « Plan Borloo », l'expérimentation du microcrédit personnel garanti ou « social », par opposition à « professionnel », a suscité des innovations à la fois financières et sociales dont il convient de comprendre les tenants et les aboutissants. Le MCS consiste en un financement de projets personnels (mobilité, logement, formation, famille...), qui ne serait pas envisageable dans le cadre du système bancaire habituel, sauf en ayant recours au crédit revolving actuellement en débat au niveau parlementaire. A une entrée par l'exclusion financière, nous privilégions ici une approche en termes de besoins territorialisés de bénéficiaires potentiels ou avérés d'un dispositif singulier de crédit et d'aide sociale, en faveur de la lutte contre les inégalités locales.

---

### Introduction

L'hypothèse centrale de notre papier repose sur le constat que les personnes éligibles au microcrédit social (MCS)<sup>44</sup> sont des personnes en situation d'isolement financier, c'est-à-dire loin des accès à la monnaie et aux services qu'elle rend quand on en dispose. Les conséquences principales de cet isolement sont à la fois sociales, par le risque d'un repli sur soi et par l'absence de contacts avec l'extérieur et spatiales, par les contraintes d'une mobilité réduite et la limitation de l'espace de vie, aux seuls domicile et voisinage immédiats.

Or, malgré un maillage territorial historique en particulier pour les mutualistes et les coopératifs, peu de réseaux bancaires et financiers se réclamant de l'autre économie, montrent de réelles logiques d'ancrage territorial « local ». Leurs rapports aux territoires sont plutôt désormais, consécutifs à des logiques de marché détachées d'une relation durable au territoire (Richez-Battesti, Gianfaldoni, 2006, sur les banques coopératives en France ; Glémain, *et al.*, 2007, sur les relations finances solidaires-territoires en régions Bretagne et Pays-de-la-Loire). S'inscrivant dans les logiques d'action et d'accompagnement de l'ESS financière, le MCS souffre-t-il des mêmes constats ? Ou bien est-il un « produit » réellement ancré localement, ainsi que se positionnent ses thuriféraires ? Dans tel cas, à la différence de nombre des produits de finances solidaires, le MCS serait alors véritablement source de nouvelles proximités : sociales et spatiales, mais aussi économiques. Dès lors au travers de cette étude nous proposons de dresser une typologie des apports sociaux et spatiaux du MCS pour des populations en situation d'isolement, pour mieux définir la fonction accompagnement à la genèse des dispositifs expérimentaux observés.

---

<sup>44</sup> Par simplification pour la lecture, nous adoptons cette expression en lieu et place de « microcrédit personnel garanti » dans tout le texte.